

## Le prochain débat fiscal

Les discussions entre politiciens de tous les ordres gouvernementaux — tant fédéral, provincial que municipal — sur qui est le plus apte à réduire les impôts ne sont ni nouvelles ni surprenantes. Elles font même partie du paysage politique depuis le débat sur la Proposition 13 qui avait fait rage en Californie dans les années 1980. Si l'on veut bien renoncer à toute partisanerie qu'on retrouve d'un côté comme de l'autre, on ne peut alors occulter certaines réalités, qu'il s'agisse de la dynamique du débat ou de son rôle sur les résultats tangibles des politiques gouvernementales.

1. Souvent, les baisses d'impôts en faveur d'une partie de la population sont fondées sur l'augmentation des frais d'utilisateurs ou sur certaines mesures spéciales prises à l'endroit d'autres segments de la population ou de la communauté des affaires.
2. Les facteurs économiques exogènes et les effets de la demande sont souvent à l'origine des baisses d'impôts et génèrent des revenus plus élevés à partir de taux d'imposition plus faibles. Il est rare qu'un pays ne soit pas touché par les forces de croissance cyclique et qu'il puisse procéder à des réductions d'impôt en s'appuyant sur des facteurs internes seulement.
3. Si les baisses d'impôts ne s'accompagnent pas de changements dans les modalités de prestation des services publics alors, lorsque le cycle de croissance économique ralentit, les coûts du secteur public engendrent un accroissement des déficits ou une augmentation des impôts. La République d'Irlande, dont la période dite du « Tigre celtique » semble tirer à sa fin, a peu fait au cours de ces années de croissance pour réformer la nature profondément syndicalisée de son infrastructure publique, privée et semi-publique. En fait, le « contrat social » de l'Irlande

impose des augmentations salariales continues dans le secteur public qui, à leur tour, exercent des pressions semblables dans les autres secteurs d'emploi. À moins d'un changement de cap radical pour redresser une courbe de croissance plutôt déprimée, le gouvernement irlandais sera confronté à des choix très difficiles. Les faibles taux d'imposition qui ont alimenté le Tigre celtique, aidés en partie par la cohésion des politiques d'investissement de la Communauté européenne, ne semblent pas avoir eu une influence positive sur les structures. Il en va ainsi des taux de pauvreté et d'alphabétisation, qui ne se sont guère améliorés au cours de cette décennie de croissance économique.

4. Les taxes spéciales ratent souvent leur objectif, comme dans le cas des réductions d'impôts ciblées. Les déductions pour REÉR n'aident pas les Canadiens à revenu modeste à épargner davantage en vue de leur retraite, et les taxes gouvernementales à la consommation — comme la TPS — ne sont pas en soi des mesures qui découragent les consommateurs d'acheter.
5. L'utilisation du système fiscal à des fins sociales et comportementales fait partie de l'arsenal politique traditionnel et est souvent le grand responsable du fracas politique. Notre loi fiscale trop lourde contient une multitude de déductions — déductions spéciales, crédits d'impôt et autres allocations — ayant chacune un objectif bien précis. Plusieurs de ces mesures sont en place depuis de nombreuses années et l'impact qu'elles ont vraiment est difficile à quantifier et, la plupart du temps, même pas mesuré.

### Dans ce numéro

Imposition : sa raison d'être mise en contexte

6. Dans les débats politiques ou économiques, l'impôt est devenu le prétexte pour véhiculer des visions opposées de la société. Certains prétendent que moins il y a de taxes, plus l'économie est libre; d'autres soutiennent le contraire. Souvent, les modifications aux lois fiscales semblent tenir davantage du caprice, comme la mesure bien mal avisée à l'égard des fidéicommissaires. La logique derrière ces mesures est nébuleuse et il n'existe pas de preuve solide qu'elles ont atteint leur objectif déclaré.



7. Les débats politiques et électoraux sont axés sur des propositions tactiques de réformes (que ce soit Joe Clark et son gallon d'essence à 18 cents, Jean Chrétien et sa promesse d'abolir la TPS ou Stephen Harper de la réduire). Il est rare qu'ils examinent le modèle de la politique fiscale dans un cadre philosophique.
8. Les politiques fiscales préparent le terrain en servant de cadre aux investissements, à la réglementation, à la croissance économique et nous permettent de faire des choix, que ce soit comme société, comme collectivité ou comme individus. Un cadre n'est pas une force causale. Les décisions basées uniquement sur une logique de réduction des impôts ne sont pas de bonnes décisions et, à long terme, elles sont rarement économiques. Mais la comparaison de régimes fiscaux fait partie de la prise de décision des sociétés et des individus.
9. Ainsi, le futur débat sur les diverses formes de la taxe sur le carbone ou d'autres taxes « vertes » ne

traitera pas seulement de la meilleure façon de modéliser une politique publique écologique à l'aide des taxes (et si les taxes sont bien l'outil qui convient), mais également du cadre économique comparatif que de telles taxes peuvent instaurer et mettre à la disposition des sociétés, des agriculteurs, des petits entrepreneurs et des consommateurs canadiens, particulièrement ceux qui habitent dans les régions rurales où il n'y a pas de système de transport public.

10. Les impôts et autres taxes sont des outils qui permettent avant tout de générer des revenus pour que le gouvernement puisse faire son travail. Utilisés pour encourager ou dissuader certains comportements, ils s'émeussent et ratent souvent leur cible ou atterrissent en zone inconnue.

Le bulletin « Enjeux publics » ne prodigue pas de conseils juridiques.  
Publié par McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 4400  
Tous droits réservés. Copyright © 2008

## À propos de l'auteur



L'honorable Hugh Segal est un maître de recherche principal chez McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. et à la School of Policy Studies de la Queen's University. Il est également membre du Sénat du Canada, où il a présidé le comité permanent sur les affaires étrangères et le commerce international. L'honorable Hugh Segal s'est joint à McMillan en 2006 et a été nommé au Sénat par l'ancien Premier ministre Paul Martin en 2005.